



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 8535

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention du M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la propagation de la maladie du sida dans le monde et sur les mesures de lutte à prendre à l'initiative des pays développés. A l'occasion de la Journée mondiale sur le sida, le tableau édité par l'ONUSIDA est édifiant et les chiffres sont éloquents et montrent à quel point il est urgent de prendre des mesures concrètes et rapides afin d'endiguer le flot de l'épidémie : 3 millions de morts en 2002 dont 610 000 enfants et 42 millions de personnes infectées (14 000 nouveaux cas/jour), soit 2 millions de plus qu'il y a un an, projection de 45 millions de personnes infectées en 2010 dans les 126 pays à faibles revenus dont 40 % en Asie et dans le Pacifique... Si l'Afrique est touchée dans sa grande majorité, l'Inde et la Chine sont également atteintes et pourraient compter 10 millions de porteurs du virus d'ici à la fin de la décennie tandis que le virus continue de se répandre en Asie centrale et en Europe orientale. Le virus touche une population essentiellement féminine (50 %) ce qui engendre des dysfonctionnements dans les modes de production, de culture patriarcale, et la famine vient s'ajouter à la maladie. De plus à la difficulté d'accès des populations à la prévention s'ajoute la difficulté d'accès aux soins et aux thérapies : seulement 4 % des patients ont accès dans le monde aux médicaments anti-sida. Enfin, on assiste à une discrimination et une marginalisation des populations concernées qui vient fragiliser encore plus les malades. Il est évident que le monde dit « développé » - l'Europe, les Nations unies - est aujourd'hui confronté à un phénomène épidémique qu'il doit contribuer à enrayer de manière déterminante par un programme d'investissements sur plusieurs années : gratuité des soins, plans de prévention gouvernementaux, aides aux populations concernées, etc. Aussi, il souhaiterait connaître son avis sur cette question et sur les propositions de la France en la matière.

Texte de la réponse

Malgré les efforts entrepris pour la lutte contre le sida depuis la déclaration d'engagement de 2001, force est de constater un résultat mitigé et la nécessité de redoubler d'efforts. Il convient d'intervenir impérativement en Afrique, où l'extension de l'épidémie se conjugue avec les difficultés d'accès au traitement, mais aussi dans les régions d'Asie et d'Europe orientale, où elle est plus récente. Il est urgent de permettre à plus de cinq millions de malades d'accéder aux thérapies, sous peine de ne pouvoir empêcher que 3 millions de malades supplémentaires ne décèdent dans les années à venir. Sous l'impulsion donnée par le Président de la République en 1997 à Dakar et réaffirmée dans son discours devant la dernière Assemblée générale des Nations unies le 22 septembre dernier, la France a pris des engagements forts pour fournir des moyens à ceux qui se mobilisent pour la prévention et pour un meilleur accès aux soins. Le Président a rappelé l'objectif visé dans le cadre de la déclaration d'engagement de 2001, devant permettre au Fonds mondial de disposer d'au moins trois milliards de dollars par an. Le Président a en outre proposé de déclarer l'état d'urgence sanitaire mondiale. Dans ce contexte de forte mobilisation politique, pour accroître les efforts dans la lutte contre le sida, le ministère de la santé agit en étroite liaison avec les autres ministères concernés. Cette action se développe, outre le triplement de la contribution au Fonds mondial, à travers le soutien des partenariats hospitaliers dans le cadre de l'initiative française ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau), la

création d'une ligne « Fonds de solidarité prioritaire » au ministère des affaires étrangères, mobilisable pour financer des projets dans des pays relevant de la zone prioritaire, et le plaidoyer auprès de la Commission européenne, ainsi que des autres états membres de l'Union pour l'augmentation de ces financements. La France agit également avec ses partenaires de l'Union, pour permettre la mise en oeuvre des accords de Doha adoptés dans le cadre de l'OMC : il s'agit de faciliter l'accès aux médicaments génériques dans les pays qui ne disposent pas d'industrie pharmaceutique capable de les produire et de lever toutes difficultés liées à la protection des brevets portant sur les médicaments. Le ministère des affaires étrangères confie à l'ANRS (Agence nationale de recherche contre le sida) le développement de la recherche opérationnelle en direction des pays d'Afrique subsaharienne, de la Thaïlande, d'Haïti et du Chili ainsi que des programmes de coopération au Cameroun et en Afrique du Sud. Par ailleurs, le ministère de la santé intervient, à l'aide de l'Unicef, pour la protection des orphelins du sida, ainsi que pour la prise en charge du sida dans le milieu du travail, en liaison avec le BIT. En outre, le ministère de la santé développe la coopération avec l'OMS concernant l'accès aux soins et la politique du médicament.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8535

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4780

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8676